



**RAPPORT
FINANCIER**

2022

AMW AUDIT ET CONSEIL

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ASSOCIATION RESEAU CIVAM

Siège social : 18-20 Rue Claude Tillier – 75012 PARIS
Siret 775 682 230 00070

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les produits de l'activité sont comptabilisés selon le principe d'engagement, les conventions sont ainsi enregistrées pour leur montant total. Ainsi la quote-part du projet non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance. Il en est de même pour les financements relatifs aux conventions pluriannuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2023

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A.M.W. Audit & Conseil

SARL au capital de 112 800 €

27/29 Av. de Saint Mandé

75012 PARIS

SIRET 430 408 641 000 32

Gilles MARIE
Associé

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 188,45	7 188,45			0,23	0,00
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	31 017,74	27 251,87	3 765,87	0,25	3 756,19	0,22
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	90,00		90,00	0,01	90,00	0,01
. Autres titres immobilisés	1 757,98		1 757,98	0,12	1 757,98	0,10
. Prêts						
. Autres	17 692,71		17 692,71	1,16	14 308,84	0,83
TOTAL (I)	57 746,88	34 440,32	23 306,56	1,53	19 913,24	1,15
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	51 180,88	24 818,00	26 362,88	1,73	19 585,84	1,13
Avances et acomptes versés sur commandes					1 747,14	0,10
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	112 288,17		112 288,17	7,37	116 949,85	6,76
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	959 977,03		959 977,03	63,02	910 662,79	52,65
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	399 919,80		399 919,80	26,25	649 950,74	37,58
Charges constatées d'avance	1 543,86		1 543,86	0,10	10 712,41	0,62
TOTAL (II)	1 524 909,74	24 818,00	1 500 091,74	98,47	1 709 608,77	98,85
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 582 656,62	59 258,32	1 523 398,30	100,00	1 729 522,01	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	507 836,73	33,34	507 836,73	29,36
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	25 334,00	1,66	25 334,00	1,46
. Autres				
Report à nouveau	-260 412,73	-17,08	-293 564,93	-16,96
Excédent ou déficit de l'exercice	-673,44	-0,03	33 152,20	1,92
Situation nette (sous total)	272 084,56	17,86	272 758,00	15,77
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	272 084,56	17,86	272 758,00	15,77
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	10 591,00	0,70		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	10 591,00	0,70		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	1 442,50	0,09	1 442,50	0,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	493 724,54	32,41	657 778,48	38,03
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	219 089,50	14,38	170 082,35	9,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	36 660,76	2,41	48 890,24	2,83
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	489 805,44	32,15	578 570,44	33,45
TOTAL (IV)	1 240 722,74	81,44	1 456 764,01	84,23
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 523 398,30	100,00	1 729 522,01	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	40 243,00		41 771,51		-1 528	-3,65
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	40 366,10		35 867,65		4 499	12,54
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	268 787,34		226 450,82		42 337	18,70
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 619 653,43		1 442 809,46		176 844	12,26
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	24 906,70		54 241,87		-29 335	-54,07
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	21 775,35		27 692,14		-5 917	-21,36
Total des produits d'exploitation (I)	2 015 731,92		1 828 833,45		186 898	10,22
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises			1 517,20		-1 517	-100,00
Variations stocks	-6 688,34		2 440,35		-9 128	-374,09
Autres achats et charges externes	878 723,84		703 501,76		175 222	24,91
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	60 067,31		54 090,28		5 977	11,05
Salaires et traitements	749 407,89		719 368,44		30 039	4,18
Charges sociales	322 147,79		277 377,86		44 770	16,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 651,51		27 425,53		226	0,82
Dotations aux provisions	10 591,00				10 591	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	4 171,94		0,70		4 171	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 046 072,94		1 785 722,12		260 350	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-30 341,02		43 111,33		-73 452	-170,37
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	975,87		417,09		558	133,81
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	975,87		417,09		558	133,81
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées			188,86		-188	-100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)			188,86		-188	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	975,87		228,23		747	327,63

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-29 365,15	43 339,56	-72 704	-167,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	76 174,58	60 003,57	16 171	26,95
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	76 174,58	60 003,57	16 171	26,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	46 943,87	68 138,20	-21 195	-31,10
Sur opérations en capital	504,00	2 052,73	-1 548	-75,43
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	47 447,87	70 190,93	-22 743	-32,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	28 726,71	-10 187,36	38 913	381,99
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35,00		35	N/S
Total des produits (I + III + V)	2 092 882,37	1 889 254,11	203 628	10,78
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 093 555,81	1 856 101,91	237 454	12,79
EXCEDENT OU DEFICIT	-673,44	33 152,20	-33 825	-102,02

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS

SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice.....	3
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i>	3
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	4
II. Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2-1 Changement de méthode comptable.....	4
2-2 Provision	4
2-3 Indemnité de fin de carrière	4
2-4 Stocks.....	5
2-5 Méthode de détermination des produits et produits constatés d'avance.....	5
2-6 Charges constatées d'avance	5
III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....	6
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.....	6
3-2 Immobilisations financières.....	6
3-3 Stocks et en-cours.....	7
3-4 Etat des créances et dépréciations liées.....	7
3-5 Valeurs mobilières de placement.....	7
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....	8
4-1 Tableau de variation des fonds propres.....	8
4-2 Subventions d'investissements	8
4-3 Provisions réglementées.....	8
4-4 Fonds dédiés.....	8
4-5 Provisions pour risques et charges	8
4-6 Etat des échéances et des dettes	8
4-7 Emprunts.....	8
V. Détail des opérations de clôture.....	9
5-1 Charges à payer et produits à recevoir	9
VI. Notes relatives au compte de résultat	9
6-1 Produits d'exploitation.....	9
6-1.1 <i>Cotisations</i>	9
6-1.2 <i>Dons, mécénat</i>	9
6-2 Ventilation des produits.....	9
6-3 Charges d'exploitation	10
6-4 Résultat financier	10
6-5 Résultat exceptionnel.....	10
6-6 Transfert de charges.....	10
6-7 Contributions volontaires en nature.....	10
VII. Autres informations	10
7-1 Effectif moyen.....	10
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.....	10
7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants.....	11
7-4 Filiales et participations	11
7-5 Engagements hors bilan	11
7-6 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes.....	11

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Réseau CIVAM est une association loi 1901 créée en 2016 par la fusion de trois associations :

- La Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM)
- Le Réseau Agriculture Durable (RAD)
- L'Association de Formation et d'information pour les initiatives rurales (AFIP)

Le Réseau CIVAM fédère et anime des collectifs locaux composés de paysans, habitants et acteurs du monde rural autour du principe fondateur et partagé de l'éducation populaire.

L'objet de l'association s'inscrit dans une perspective de transformation sociale en intervenant plus spécifiquement pour :

- La promotion d'une agriculture durable, innovante, territorialisée
- La promotion de territoires ruraux vivants et solidaires par la création d'activités, la relocalisation de l'économie
- Le décloisonnement des acteurs et le dialogue territorial
- L'émancipation intellectuelle, sociale et économique des membres adhérents

Réseau CIVAM a pour mission principale l'animation, la vitalité et le développement de son réseau de membres adhérents. A cette fin, il conduit les missions suivantes :

- la capitalisation, l'analyse et la diffusion des initiatives
- la veille et la prospective
- la représentation et le plaidoyer
- la mise en lien avec les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de santé et avec la société civile
- la contribution à l'élaboration des politiques publiques
- l'information, la formation et la communication
- la mise en œuvre de toutes actions en cohérence avec l'objet de l'Association.

Réseau CIVAM mène également des études et des recherches sur ses domaines d'activités, avec ses membres adhérents et en lien avec les organismes de recherche, d'enseignement supérieur ou tout autre partenaire approprié. Il a également une vocation à nouer des partenariats européens ou internationaux.

Le réseau CIVAM représente environ 130 groupes et fédérations en France dans 17 régions.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 523 398.30 €.

Le résultat net comptable est une perte de 673.44 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction du Réseau Civam.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association a déménagé ses bureaux du 13^{ème} arrondissement au 12^{ème} arrondissement courant 2022.

Elle a fait l'objet d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2019-2021.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. Le montant des engagements s'élève au 31/12/2022 à un total de 26 613.12 €.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant sur tous les salariés une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective des CIVAM
- Taux d'actualisation : 3.75

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

- Taux de croissance des salaires : 0.5 %
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2022)
- Taux de charges sociales : 50 %

2-4 Stocks

- *Méthodes d'évaluation des stocks*

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

- *Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations*

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2-5 Méthode de détermination des produits et produits constatés d'avance

L'association tient une comptabilité analytique par projets. Les conventions sont enregistrées pour leur montant total. En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

2-6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels/Autres incorporelles	Linéaire	1 an à 3 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 188,45			7 188,45
Immobilisations corporelles	28 174,65	2 843,09		31 017,74
Immobilisations en cours				0,00
Total immobilisations	35 363,10	2 843,09	0,00	38 206,19
Immobilisations incorporelles	7 188,22	0,23		7 188,45
Immobilisations corporelles	24 418,46	2 833,41		27 251,87
Total amortissements	31 606,68	2 833,64	0,00	34 440,32
Valeurs nettes comptables	3 756,42	9,45	0,00	3 765,87

3-2 Immobilisations financières

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières	16 156,82	16 261,54	12 877,67	19 540,69
Total	16 156,82	16 261,54	12 877,67	19 540,69

Les immobilisations financières sont composées de parts sociales bancaires et de dépôt de garantie des locaux de Paris et en province. Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les mouvements (+/-) concernent les dépôts de garantie payés (nouvelle adresse) ou remboursés (ancienne adresse) au cours de l'année.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS

SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

3-3 Stocks et en-cours

STOCKS / ENCOURS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	44 492,54	51 180,88	44 492,54	51 180,88
Cahiers techniques		33 045,00		33 045,00
Guides juridiques		2 186,48		2 186,48
Livrets AS		1 535,36		1 535,36
Mission Perpet		13 029,00		13 029,00
Mission Ecophyto		1 143,84		1 143,84
DVD Accessible		121,00		121,00
Guides Santé Animale		120,20		120,20
TOTAL	44 492,54	51 180,88	44 492,54	51 180,88

PROVISION DEPRECIATION	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	24 906,70	24 818,00	24 906,70	24 818,00
Cahiers techniques	24 906,70	24 818,00	24 906,70	24 818,00
TOTAL	24 907	24 818	24 907	24 818

3-4 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	90,00		90,00
Prêts	0,00		
Autres immobilisations financières	17 692,71		17 692,71
Créances clients, usagers et comptes rattachés	112 288,17	85 383,50	26 904,67
Autres créances	931 072,53	718 509,70	212 562,83
Personnel et comptes rattachés	34,97	34,97	
Organismes sociaux	1 587,51	1 587,51	
Etat et autres collectivités publiques	829,59		829,59
Groupe et associés	0,00		
Débiteurs divers	26 452,43	26 452,43	
Charges constatées d'avance	1 543,86	1 543,86	
TOTAUX	1 091 591,77	833 511,97	258 079,80

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2022.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Néant

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	507 836,73				507 836,73
Fonds propres avec droit de reprise	0,00				0,00
Ecart de réévaluation	0,00				0,00
Réserves	25 334,00				25 334,00
Report à nouveau (RAN)	-293 564,93	33 152,20			-260 412,73
Excédent ou déficit de l'exercice	33 152,20	-33 152,20	-673,44		-673,44
Situation nette	272 758,00	0,00	-673,44	0,00	272 084,56

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2022.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2022.

4-4 Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2022.

4-5 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques de 10 591 € figure au bilan au 31/12/2022.

Elle concerne un risque de redressement Urssaf sur la cotisation de versement transport 2022.

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 442,50			1 442,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	493 724,54	412 663,11	81 061,43	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	219 089,50	219 089,50		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	36 660,76	34 601,17	2 059,59	
Produits constatés d'avance	489 805,44	410 350,78	79 454,66	
TOTAUX	1 240 722,74	1 076 704,56	162 575,68	1 442,50

4-7 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2022.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	109 977.80 €
▪ Provision sur congés payés	59 475.59 €
▪ Provision primes salariés	18 577.92 €
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	44 477.71 €
▪ Cotisations sociales à payer	87 372.81 €
▪ Etat, taxes à payer	9 185.47 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR / AVOIR A ETABLIR

▪ Clients factures à établir	2 475.00 €
▪ Financeurs, financements à recevoir (WWF/AFIPAR/INTER ONVAR)	26 241.67 €
▪ Clients, avoirs à établir	- 955.50 €

5-2 Charges et produits imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	1 543.86 €
▪ Produits constatés d'avance	489 805.44 €

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

2-1.1 Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

2-1.2 Dons, mécénat

Néant

2-2 Ventilation des produits

Les produits d'exploitation de l'association sont composés de :

Nature des produits d'exploitation	Montants	Taux
Subventions d'exploitation	1 619 653,43	80,4%
Cotisations	40 243,00	2,0%
Ventes de prestations de service et biens	309 153,44	15,3%
Autres produits	21 775,35	1,1%
Reprise de provisions, dépréciations	24 906,70	1,2%
TOTAL	2 015 731,92	100,0%

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

2-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Nature des charges d'exploitation	Montants	Taux
Achats de marchandises - variation stocks	-6 688,34	-0,3%
Autres charges externes	878 723,84	42,9%
Impôts et taxes assimilés	60 067,31	2,9%
Personnel (salaires & charges)	1 071 555,68	52,4%
Dotations amts/dépréciations/Provisions	38 242,51	1,9%
Autres charges	4 171,94	0,2%
TOTAL	2 046 072,94	100,0%

2-4 Résultat financier

Il s'élève à 975.87 € et concernent les intérêts des livrets d'épargne.

2-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 28 726.71 € et correspond à :

- produits exceptionnels : 76 174.58 € : il s'agit principalement de régularisations de produits sur des activités conventionnelles antérieures ainsi qu'une indemnité d'éviction des bureaux
- charges exceptionnelles : 47 447.87 € : il s'agit principalement de régularisations sur des montants conventionnels des années antérieures ainsi que le redressement Urssaf 2021 ainsi que les dépenses liées à l'éviction des bureaux.

2-6 Transfert de charges

Il n'y a pas de transfert de charges au 31/12/2022.

2-7 Contributions volontaires en nature

L'association ne fait pas appel au bénévolat et n'a perçu aucune contribution au 31/12/2022.

VII. AUTRES INFORMATIONS

3-1 Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	1,0	0,0	1,0
Employés	16,4	6,0	10,4
Apprentis	0,0		
TOTAUX	17,4	6,0	11,4

3-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération du salarié occupant le poste de direction n'est pas mentionné car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

RESEAU CIVAM

Association Loi 1901 – 18-20 RUE TILLIER – 75012 PARIS
SIRET 775 682 230 00070 – NAF 9499Z

3-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Il n'y a aucune opération ou engagement envers les dirigeants de l'association.

3-4 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

3-5 Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2022.

3-6 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet AMW Audit et Conseil assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 9 360 euros TTC pour l'exercice.

AMW AUDIT ET CONSEIL

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ASSOCIATION RESEAU CIVAM

**Siège social : 18-20 Rue Claude Tillier – 75012 PARIS
Siret 775 682 230 00070**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2022**

ASSOCIATION RESEAU CIVAM
Siège social : 18-20 Rue Claude Tillier – 75012 PARIS
Siret 775 682 230 00070

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 5 juin 2023

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris


Gilles MARIE
Associé

A.M.W. Audit & Conseil
SARL au capital de 112 800 €
27/29 Av. de Saint Mandé
75012 PARIS
SIRET 430 408 641 000 32

RAPPORT FINANCIER 2022

Siège social

18-20, rue Claude Tillier
75012 PARIS
01 44 88 98 58
contact@civam.org

Site à Cesson Sévigné

17 Rue du Bas Village
CS 37725
35577 CESSON SEVIGNE
02 99 77 39 25

Site à Eurre

150 Avenue de Judée
26400 EURRE
06 41 16 62 27

www.civam.org

